



Désaccord montant facture et menace de mise au contentieux

Par Brigitte 98

Bonjour

J ai eu à faire à un transporteur qui a acheminé à mes clients des modules

Le transporteur a récupéré sur le port le premier module et l a livré, il n a pas pu tout prendre malgré les photos que j avais envoyé de la commande et sa demande de mettre sur palette(ce que j ai fait)

Il y avait donc encore deux autres kits modules à récupérer

Il a livré le même jour (une cliente le matin), puis le deuxième client dans une ville

dans laquelle il a dormi puisque c est sa ville d habitation et a repris la route le lendemain pour le dernier client.

La première a payé en franc pacifique (40000 cfp)

Le deuxième 72000, le troisième devait payer 150000 cfp

Lorsqu il est arrivé chez le troisième, ce client ne voulait plus du kit, a trouvé une multiples excuses, j ai remboursé pour ne pas être ennuyée et le module a été remis sur le camion et donc livré un peu plus loin, chez moi et je me trouve à payer la livraison

L an dernier j étais passé par le même transporteur pour une commande qui m était destinée, le montant était de 150000 f mais j étais la seule à livrer

La je ne suis pas d accord sur le montant identique alors qu il a fait trois clients et que la somme est à mon sens surfacturé

Je lui ai signalé et que j étais consentante à payer mais pas a ce montant

Je lui a réglé la différence entre le point de départ et l arrivée c est a dire 50000

Je veux bien payer la moitié de 150000 mis pas ce montant

En additionnant les trois courses il arrive à presque 260000 f

Il me menace de m envoyer aux contentieux car je ne veux pas payer 150000

La différence entre l année dernière et celle ci est que j étais seule à assumer la remontée or cette année le trajet est divisé en plusieurs clients

Je vous remercie

J ai été un peu longue mais difficile de faire plus court

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Il faut vous référer au contrat, au devis ou aux tarifs indiqués sur le site du transporteur à la date où vous avez commandé le service. Le montant du transport de l'année dernière n'a rien à voir avec ce que vous devez payer.